

# DIPLÔMES FÉDÉRAUX EN SPORT ADAPTÉ

Initiateur en activités motrices et  
Animateur en Sport Adapté

Les **diplômes fédéraux d'initiateur en activités motrices et d'animateur en sport adapté**<sup>(1)</sup> délivrés par la FFSA, ne sont pas des qualifications professionnelles. Ils permettent à des professionnels, soit auprès de personnes polyhandicapées ou ayant une déficience sévère à profonde, soit auprès de personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou en souffrance psychique de développer des compétences complémentaires à leur métier pour concevoir, conduire et évaluer ponctuellement des projets utilisant différents supports d'activités avec comme finalité la participation à des manifestations sportives de sport adapté. Dans le contexte d'un établissement spécialisé, ces interventions devraient s'effectuer sous la responsabilité d'un professionnel qualifié dans le domaine de l'encadrement des activités physiques et sportives adaptées et du Sport Adapté.



**3 modules + examen**



**1 stage en situation**

**1 examen** composé d'un entretien oral à partir du projet conduit



**Durée de la formation : 175 H**

- 115 H en centre de formation
- 60 H en structure spécialisée



**Coût pédagogique : 2 550 €**

[ 850 € / module ]

<sup>(1)</sup> Attention, ces diplômes fédéraux ne permettent pas d'exercer les fonctions d'éducateur sportif au sein d'un établissement spécialisé.

## LA FORMATION D'ANIMATEUR EN SPORT ADAPTÉ

Ce diplôme permet d'exercer la fonction d'initiateur en activités motrices ou d'animateur au sein d'associations sportives affiliées à la FFSA et intégrées au cadre professionnel (établissement médico-social ou de santé mentale). Ces diplômes permettent d'obtenir une partie du CQP « moniteur en Sport Adapté » ainsi que des allègements de formation dans le cadre du DEJEPS APSA.

### LE CURSUS

#### 4 ÉTAPES POUR OBTENIR LE DIPLOME D'ANIMATEUR EN SPORT ADAPTÉ

##### 1 MODULE 1 - INITIATEUR EN ACTIVITÉS MOTRICES

- **La formation d'initiateur** correspond au module 1. Le diplôme correspondant est obtenu à son issue

##### 2 MODULE 2 ET 3 - SPÉCIALISATION

- Le candidat doit effectuer deux stages thématiques (voir page suivante)

##### 3 STAGE EN SITUATION

- Durée de 60 H. Il a pour objectif d'assurer le lien entre situation de formation et situation professionnelle.

##### 4 EXAMEN

- Entretien oral : durée 1 heure s'appuyant sur le rapport de stage du candidat

### PRE-REQUIS

- Exercer dans une structure spécialisée accueillant soit des personnes polyhandicapées ou ayant une déficience sévère à profonde, soit des personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou en souffrance psychique - ou animer des activités motrices ou des disciplines sportives au sein d'une association affiliée à la FFSA.

### OBJECTIFS

- Elaborer, conduire et évaluer des projets en activités motrices ou en activités physiques et sportives adaptées en cohérence avec les caractéristiques et besoins singuliers des pratiquants, ainsi qu'avec le dispositif institutionnel,
- Penser la place du jeu dans les propositions d'activités,
- Mettre en œuvre des démarches d'intervention sollicitant le désir et l'engagement du sujet pour qu'il se découvre, explore et rencontre l'autre,
- Prendre en compte et analyser les processus en jeu dans les relations lors des propositions d'activités pour être disponible à l'écoute de l'autre tout en préservant son intégrité psychique et physique,
- Innover dans ses propositions pédagogiques pour permettre au pratiquant, en fonction de ses capacités, soit d'explorer, soit de revendiquer ses capacités.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- Apports théoriques sur les publics concernés, les supports d'activités et la place du jeu pour élaborer et conduire des projets,
- Elaboration d'outils permettant de structurer et d'analyser sa pratique,
- Implication dans les différents secteurs de pratique de la FFSA en fonction des caractéristiques singulières des pratiquants,
- Interventions pédagogiques auprès des publics concernés,
- Evaluation formative en cours de formation et certificative après la formation.

## MODALITÉS CERTIFICATIVES

- Production d'un rapport de stage présentant l'élaboration, la conduite et l'évaluation d'un projet en activités motrices ou en activités physiques et sportives adaptées incluant les séances proposées et des études de cas,
- Entretien oral à partir du rapport réalisé à Paris (20 mars 2019).

## LES MODULES

MODULE 1      **INITIATEUR EN ACTIVITÉS MOTRICES** (35 H)

- Du 18 au 22 juin 2018 - La Roche-sur-Foron (74)
- Du 24 au 28 septembre 2018 - Bugeat (19)

### OBJECTIFS

- Obtenir une certification fédérale,
- Interroger et développer ses connaissances sur les caractéristiques des personnes ayant une déficience intellectuelle sévère à profonde,
- Formuler les besoins des personnes au regard de leurs caractéristiques,
- Identifier sa responsabilité éducative et/ou thérapeutique dans la mise en œuvre de ces activités,
- Acquérir des méthodologies de travail réinvestissables,
- Choisir des démarches pédagogiques sollicitant le désir et l'engagement du sujet;
- Concevoir et conduire des projets en Activités Motrices,
- S'approprier des connaissances sur le champ des activités motrices à la FFSA.

MODULES 2 ET 3      **SPÉCIALISATIONS<sup>(2)</sup>** (40 H)

S'il exerce auprès de personnes relevant du champ des activités motrices, le candidat choisit deux thématiques parmi certains stages présentés dans :

- Autisme et médiations corporelles :
  - ◆ jeu et autisme - p.7
  - ◆ activités aquatiques et autisme - p.8
  - ◆ autisme et activités d'expression - p.9
  - ◆ cheval et autisme - p.10
- Polyhandicap et médiations corporelles :
  - ◆ balnéothérapie - p.12
  - ◆ animer des activités physiques ou corporelles auprès de personnes à mobilité réduite - p.14

### PUBLIC VISÉ

- Professionnels du travail social, de la santé ou de l'animation, exerçant en établissement médico-social ou de santé mentale ou en service pour polyhandicapés en IME, développant (ou souhaitant développer) des projets en activités motrices ou en activités physiques et sportives adaptées ou bénévoles des associations sport adapté impliqués dans l'accompagnement en activités motrices.

### CONTENUS

- ▶ Les activités motrices à la FFSA,
- ▶ Eduquer, soigner: définitions et conceptions théoriques,
- ▶ Caractéristiques des personnes ayant une déficience intellectuelle sévère ou profonde,
- ▶ Comment identifier les besoins ?
- ▶ Les démarches pédagogiques: définition, choix en fonction des caractéristiques et des besoins des sujets,
- ▶ Observer et évaluer : conception d'outils,
- ▶ Classification des activités à partir des processus mis en jeu chez le pratiquant,
- ▶ Place du jeu dans les activités motrices,
- ▶ Animation d'activités auprès de personnes relevant du champ des activités motrices;

S'il exerce auprès d'autres publics il choisit parmi deux des modules du DEJEPS APSA - p.69

- M4 - Jeux et sports collectifs (p.7, p.14, p.26, p.53)
- M5 - Activités aquatiques (p.8, p.12, p.20, p.65)
- M6 - Activités athlétiques (p.54)
- M7 - Activités duelles d'opposition (p.63, p.64)
- M8 - Activités d'expression (p.9, p.45, p.48)
- M9 - Activités d'adaptation à l'environnement naturel (p.55, p.56, p.58, p.59, p.60)